

INFORMATION AU PUBLIC

CHASSE

Les propriétaires fonciers de terrains situés dans les quatre lots de la chasse communale de THIONVILLE sont avisés que le rôle de chasse pour l'exercice 2023-2024 est paru.

Celui-ci est à leur disposition en Mairie pour consultation et modification le cas échéant pendant une durée d'un mois à compter de la présente parution.

Passé ce délai, le rôle définitif sera édité et aucune modification ne pourra plus être enregistrée pour l'exercice en cours.

La consultation du rôle de chasse peut se faire à la

Mairie de THIONVILLE
Bâtiment des Services Techniques
40 rue du Vieux-Collège
3^{ème} étage (ancien bâtiment)
Bureau des Affaires Domaniales

Horaires de consultation : sur RV au 03.82.52.31.54

THIONVILLE, le **12 MAI 2023**

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué :



Roger SCHREIBER